

## **Texte fondateur de la Coordination de Radio France**

Les revendications et négociations issues de la longue grève de mars/avril 2015 n'ont concrètement pas abouti. Dans le prolongement des réflexions partagées lors de ce mouvement, des personnels et usagers de Radio France ont décidé de fonder une coordination.

Pour la tutelle et les directions, le contexte de crise économique justifie un inquiétant projet d'entreprise s'appuyant essentiellement sur des économies budgétaires, sans perspective identifiée sur les missions de Radio France.

La vocation de la coordination est de préserver les missions de la radio publique, de sauvegarder la qualité et l'indépendance des programmes, et donc de défendre la création et le maintien de l'ensemble des moyens techniques et humains permettant de toucher tous les publics.

La coordination s'oppose

- aux démantèlements du volume de production des programmes, des métiers, des emplois, des lieux de travail et des réseaux sur tout le territoire,
- au renforcement de la « communauté » de cadres dirigeants, déjà trop nombreux, qui ont recours à des audits externes coûteux pour parfaire leurs compétences,
- à un management autoritaire qui cause une souffrance chez les personnels,
- à toute logique consistant en des plans sociaux et en l'externalisation de services et /ou d'activités,
- à toute stratégie économique reposant sur la privatisation des espaces de la Maison de la radio et à une vision purement comptable des productions.

Elle lutte en établissant et faisant des propositions alternatives à ces logiques et politiques de marchandisation de la culture et de l'information.

Elle milite pour la transparence totale sur les comptes et leur destination, sur les coûts et les rémunérations. Cette transparence est nécessaire pour établir la confiance entre tous, tant pour l'adoption et le suivi des investissements, que pour le fonctionnement de l'entreprise.

La coordination fait le choix de réunir des personnels syndiqués et non-syndiqués de Radio France, ainsi que des auditrices et des auditeurs, et plus généralement toute personne sensible et attachée à la défense de la radio de service public.

Le nom de "Coordination de Radio France" a été voté, et un fonctionnement en ateliers libres s'est organisé sur la base du volontariat, au service de la mise en œuvre de décisions prises au sein d'une gouvernance collective et horizontale, fondée sur la démocratie directe.

Toutes les informations nécessaires aux prises de décisions sont partagées en totale transparence en réunion, en AG ou par voie électronique. Les assemblées générales de la Coordination de Radio France sont souveraines et décisionnaires.

La Coordination de Radio France a également vocation à élargir son champ de préoccupations à d'autres secteurs d'activités, à se faire solidairement l'écho d'autres mouvements engagés dans la fabrication et la préservation de biens communs.